

## **Travail agricole Vaud: courrier du lecteur**

"L'occasion manquée du gouvernement de gauche vaudois, ou quand la montagne accouche d'une souris." Tel est le titre d'un courrier du lecteur envoyé par *l'autre syndicat* aux journaux romands et publié dans *Agri, Le Courrier, 24 heures* et *Évènement syndical*.

"Le gouvernement vaudois a signé l'arrêté pour un nouveau contrat-type de travail pour l'agriculture qui entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> mars prochain," poursuit Philippe Sauvin de *l'autre syndicat* dans son courrier du lecteur. "Quelques petites améliorations y figurent : une augmentation du salaire minimum de 50.- dès le 1<sup>er</sup> mars et une nouvelle fois de 50.- dès janvier 2016, le portant ainsi à 3'370.-, respectivement 3'420.- mensuels. Autre « amélioration » : la réduction du temps de travail de 52 à 51,5h (pour les exploitations avec bétail) et de 50 à 49,5h pour les autres (maraîchage, viticulture, fruitiers etc.).

"Cette réduction d'une demi-heure de travail hebdomadaire sonne comme une gifle au visage des travailleuses et travailleurs concernés. Car ils demandent depuis des années et par pétition avec plus de 2000 signatures en novembre dernier une réduction substantielle du temps de travail, en égard notamment à la pénibilité du travail et à leur santé. Genève avait courageusement franchi ce pas en 2013 en fixant l'horaire à 45h hebdomadaires, décision qui avait été avalisée par le Tribunal fédéral dans son arrêt du 10 juillet 2013.

"Les représentants agricoles vaudois ont le sourire aux lèvres. Ils ont esquivé habilement le modèle genevois, promettant la bouche en cœur qu'une harmonisation du temps de travail à 49,5h était imminente au niveau fédéral. Nous nous en rappellerons lors des prochaines discussions en 2016.

"Que penser du gouvernement de gauche vaudois qui permet des horaires de travail harassants pour une population majoritairement étrangère ? Quelle considération est-elle portée à une production agricole de qualité ?

"PS. Le gouvernement jurassien quant à lui vient de proposer son projet de loi pour un salaire minimum pour les salarié-e-s du canton. Le projet exempte le personnel agricole qui gagnerait trop ! L'idée de baisser l'horaire de travail qui est actuellement de 55h/semaine ne l'a par contre pas effleuré !"

### **Voir aussi**

["Des cacahuètes pour les ouvriers agricoles vaudois"](#), article dans *L'évènement syndical* no. 10 du 4 mars 2015.